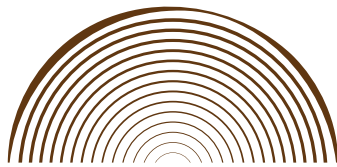


Règlement pour les vendeurs



Mise de bois de la Gruyère 2023

1. Assortiments recherchés

La liste suivante récapitule les essences recherchées. Elle se veut informative et non exhaustive.

Résineux

Epicéa, Sapin, Mélèze, Douglas	Qualité supérieure (menuiserie, qualité A et A-B)
Arolle, If	Toutes billes bienvenues, indépendamment de la qualité et de la longueur.
Pin sylvestre, Pin Weymouth	Essences peu recherchées.

Feuillus

Hêtre	Qualité A L1, L2, L3. Nous vous rendons attentifs aux prix de vente pratiqués actuellement dont le niveau n'est pas le plus haut.
Frêne, Erable sycomore, Tilleul, Bouleau, Merisier	Qualité A et B L1, L2, L3
Chêne, Chêne rouge, Robinier	Qualité moyenne et supérieure. Laisser plutôt long, ainsi les acheteurs visualisent mieux comment valoriser la qualité.
Cormier, Orme, Verne noire, Alisier, Epine blanche, Prunelier, Noyer, Buis, essences exotiques, etc.	Toutes billes bienvenues !
Fruitiers de forêt ou de verger (Pommier, Poirier, Cerisier, Prunier, Cognassier, etc.)	Tous les fruitiers sont recherchés, quelles que soient leurs dimensions. Même en cas de pourriture partielle, n'hésitez pas à les proposer.
N'hésitez pas à proposer les fruitiers de vergers !	
Erable plane	Essence peu recherchée.

N'hésitez pas à proposer d'autres essences (séquoia, thuya, etc.) **ou des formes de croissance particulières** comme des loupes ou autres ne figurant pas sur cette liste. Vous pouvez consulter l'Annexe 1 pour vous faire une idée des billes particulières que nous recherchons également.

En cas de doute, n'hésitez pas à prendre contact avec Alexandre Pipoz au 078 904 18 59 ou par e-mail à alexandre.pipoz@foretgruyere.ch. Vous pouvez également joindre une photo à la liste ou la transmettre par e-mail.

2. Principes de mise en vente

2.1. Vente des billes de façon individuelle ou par lot

Lors de l'annonce des bois, le vendeur a la possibilité de vendre ses billes individuellement ou en lot.

- **Pour les billes d'Epicéa, Sapin, Mélèze, Douglas, Hêtre, Erable, Frêne et Tilleul** : Le vendeur a le choix de vendre chacune de ses billes de façon individuelle ou par lot. Si le vendeur opte pour une vente par lot, les billes en question sont regroupées avec d'autres billes de la même essence provenant d'autres vendeurs, dont la qualité est homogène.

Si le vendeur souhaite qu'un lot soit formé uniquement de ses billes d'une même essence, il peut le faire en mentionnant sa volonté dans la case « remarques » lors de l'annonce des bois.

- **Pour les autres essences** : Les billes seront vendues de façon individuelle.

2.2. Vente au m³ ou à la pièce

Pour toutes les billes d'essences spéciales représentant un petit volume (dans tous les cas < 1m³), le vendeur a la possibilité de choisir, lors de l'annonce des bois, que l'enchère se fasse sur la pièce en question ou au m³ :

- **M³** : La bille sera vendue au m³.
- **À la pièce** : La bille sera vendue à la pièce. L'idée de cette option est de valoriser encore davantage les assortiments rares et représentant un volume très faible (Ex : prunelier L : 1m / diamètre : 15cm).

2.3. Prix de vente minimal

Les vendeurs ont la possibilité de définir un prix minimal en-dessous duquel ils ne sont pas d'accord de vendre. Ces prix seront indiqués sur la liste de vente. En cas de besoin, l'organisateur prendra contact avec le vendeur pour ajuster ce prix.

2.4 Offres écrites

Les offres doivent être déposées jusqu'au 1^{er} mars 2023.

Le dépouillement aura lieu le jeudi 2 mars 2023 en présence de 3 membres du comité d'organisation.

Les résultats seront transmis aux acheteurs/vendeurs le 3 mars 2023.

Une conférence de presse se tiendra sur place le 3 mars 2023.

3. Règles à respecter

1. **Responsabilité des vendeurs** : Les bois entreposés sur la place de la mise sont sous la responsabilité du vendeur jusqu'au moment de l'adjudication.
2. **Frais de mise en vente** : La mise en vente sera facturée CHF 20.--/m³ jusqu'à CHF 150.--/m³, puis 15% de la valeur de vente aux vendeurs pour toutes les billes ayant trouvé acquéreur.
3. **Transport** : Le transport est pris en charge par ForêtGruyère. Nous vous invitons si possible, à regrouper vos billes par triage. Nous organiserons le transport des bois vers Echarlens entre le 8 et le 15 février 2023. Les bois doivent être accessibles avec un camion par n'importe quel temps. Merci de signaler dans les remarques si le lieu d'entreposage n'est pas accessible à un camion-remorque.
4. **Chablis** : Les bois provenant de chablis ou d'arbres endommagés doivent obligatoirement avoir une remarque y relative dans le fichier Excel d'annonce.

5. **Autre provenance que la forêt** : Les bois provenant de vergers, parcs ou d'autres provenances que la forêt doivent obligatoirement avoir une remarque y relative dans le fichier Excel d'annonce.
6. **Principe de mise en vente** : Lors de l'annonce des bois, le vendeur est invité à choisir si la bille est vendue individuellement ou en lot et au m³ ou à la pièce. En cas de besoin, l'organisateur prendra contact avec le vendeur pour affiner ce choix.
7. **Prix de vente** : Lors de l'annonce des bois, le vendeur communique le prix minimal (TVA excl.) auquel il est d'accord de vendre. En cas de besoin, l'organisateur prendra contact avec le vendeur pour ajuster ce prix.
8. **Adjudication** : Les bois seront adjugés au plus offrant. Exception : si le vendeur a indiqué un prix de réserve (prix minimal de vente) et que les offres n'atteignent pas celui-ci. Le prix de réserve est à indiquer dans le formulaire d'annonce des bois sous «Remarques».
9. **Bois invendu** : Les bois invendus restent propriété du vendeur. Ils doivent être évacués par ce dernier dans les 3 semaines qui suivent la mise. Sur demande du vendeur, l'organisateur prêtera son concours pour leur commercialisation, dans la mesure du possible.
10. **Cubage** : Les bois doivent être numérotés et cubés sur ou sous écorce. **Lors de la saisie des billes dans le fichier Excel, le mode de cubage sera spécifié automatiquement.**
Pour les bois cubés sur écorce, la déduction de l'écorce est calculée automatiquement selon l'annexe A3 (p. 76-77) des Usages suisses du commerce du bois brut (éd. 2021). La déduction donnée dans l'annexe A3 est interprétée comme valeur centrale d'une classe de diamètre. Exemple pour du chêne : toutes les billes d'un diamètre de 48 à 52 cm recevront la même déduction de 14.7%. Les résineux standards sont cubés à la moitié de la longueur.
11. **Déduction volontaire** : Le vendeur peut appliquer une déduction volontaire (%) sur le volume sous écorce.
12. **Qualité** : Les grumes sont mises en vente sans indication de la qualité.
13. **Préparation des bois** : Ebranchage et débitage propres, les bois sont affranchis aux 2 bouts.
14. **Sur mesure** : Résineux : 2% de la longueur, mais au minimum 10 cm / Feuillus : 3% de la longueur, mais au minimum 15 cm.
15. **Paiement des vendeurs** : Dans les 30 jours, à partir du jour de la mise, sans escompte.
16. **Garantie** : L'organisateur agit pour compte et au nom des vendeurs. Il ne garantit pas le paiement des bois en cas de défaut du débiteur.

Tous les autres aspects sont régis par les Usages suisses du commerce du bois brut (éd. 2021).

Tout vendeur s'engage à respecter ces règles.

4. Délais à respecter

- Annonce définitive des bois à ForêtGruyère (alexandre.pipoz@foretgruyere.ch) : **3 février 2023 (7h⁰⁰)**.
Les vendeurs sont invités à annoncer leurs bois tout au long de l'hiver et ne pas attendre le délai pour tout annoncer. Cela facilite grandement l'organisation du transport.
- Livraison des bois sur place : **du 8 au 15 février 2023 par ForêtGruyère.**

Tout vendeur s'engage à respecter ces délais.

5. Calendrier

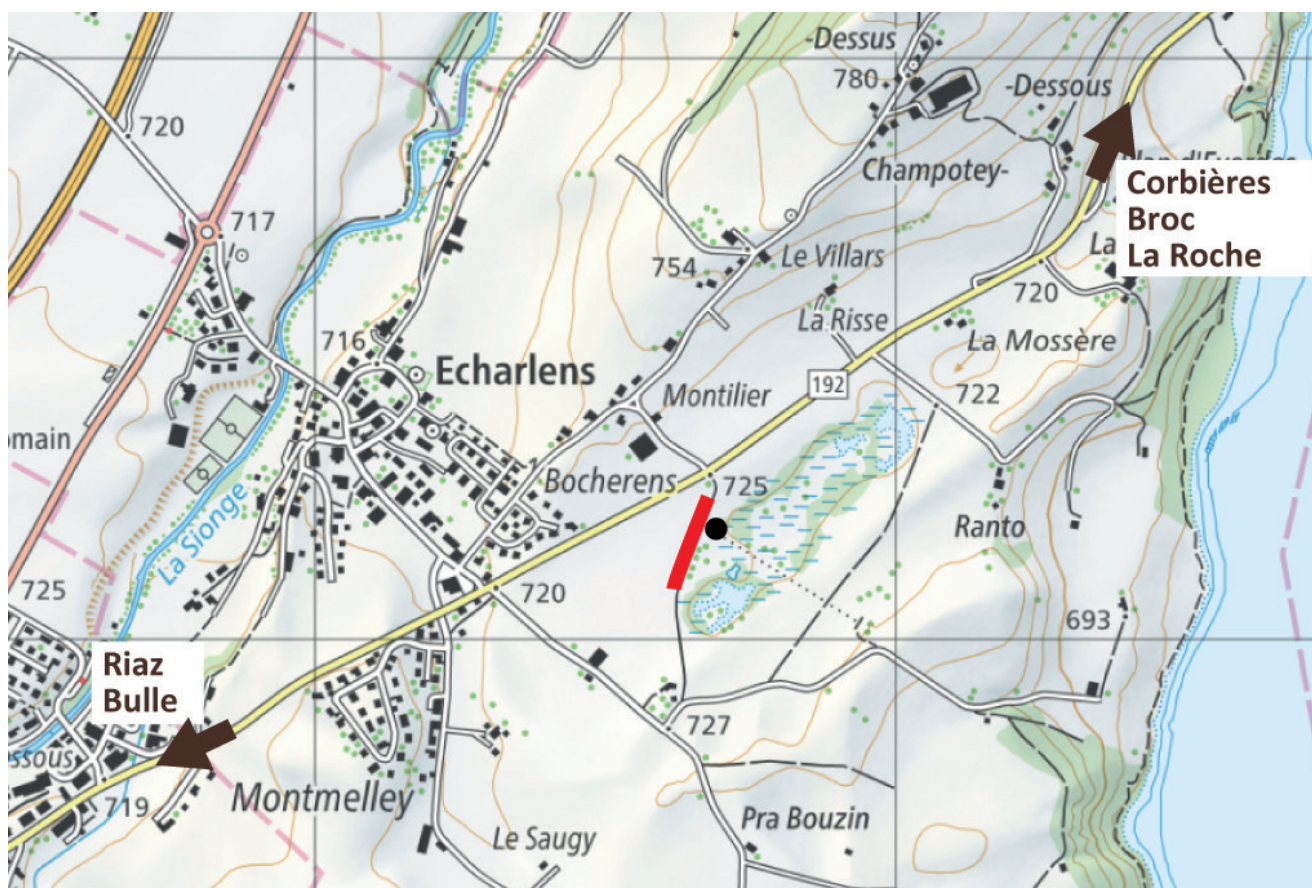
Mémo pour les vendeurs

- Information aux vendeurs : novembre 2022
- Information aux acheteurs : décembre 2022
- **Annonce définitive des bois par les vendeurs : 3 février 2023**
- **Livraison des bois sur place : du 8 au 15 février 2023**
- **Validation définitive des listes de bois et billes officiellement mises en vente : 18 février 2023**
- **Délai pour la remise des offres écrites : 1^{er} mars 2023 (date de réception)**
- Envoi des décomptes aux acheteurs : le 10 mars 2023 par courrier postal
- Envoi des décomptes aux vendeurs : courant mars 2023

6. Plan de situation

L'exposition des bois a lieu au stand de tir, à 1646 Echarlens.

● Stand de tir / ■ Exposition des bois



7. Contacts

- **Organisation générale / conseils** : Alexandre Pipoz – 078 904 18 59, alexandre.pipoz@foretgruyere.ch
- **Organisation de la place d'exposition** : Patrick Ecoffey – 079 743 02 34, Patrick.Ecoffey@fr.ch

Annexe 1 : Exemples de billes particulières

Fruitiers et arbres de verger ou parc

Ne pas hésiter à les proposer même en cas de pourriture partielle. Nous sommes volontiers à disposition en cas de doute.



Exemple 1 : Pommier : $L = 1.60m$ / $diam = 25\text{ cm}$



Exemple 2 : Noyer : $L = 2m$ / $diam = 50cm$

Buissons particuliers, même de faibles diamètres

Ex. Buis / Epines / etc.

Essences exotiques

Ex. Cèdre / Robinier / Tulipier / Olivier / Thuya / Sequoia / etc.

Formes particulières

Ex. Loupes / etc.



Exemple 3 : Loupe de sapin blanc

N'hésitez surtout pas à nous contacter pour poser vos questions concernant l'opportunité de vendre une bille ou si vous ne savez pas comment transporter vos bois. Nous trouverons une solution.